

Tribunal du Travail de Liège – division Namur

Selon les informations reçues tout récemment (et susceptibles d'évolution dans les prochains jours), pour ce qui concerne les audiences du T.T de Liège et spécialement la division de Namur, les audiences seront suspendues jusqu'au 03.04.2020 inclus, à l'exception des audiences :

- Contrats de travail
- Risque professionnel (Accidents de travail et maladies professionnelles)
- Aide sociale

Les urgences (par exemple référés) seront évidemment gérées.

La mesure entre en vigueur dès ce lundi 16 mars.

Le greffe fonctionnera en service réduit.

Il est recommandé de recourir dans toute la mesure du possible aux moyens électroniques de communication.

Par ailleurs, le recours à la procédure écrite est toujours possible à la demande conjointe des parties.